Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

ID: 029-212901052-20200922-2020407-DE

<u>DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN TANT QU'ELU REFERENT</u> « SECURITE ROUTIERE »

Considérant que les Maires ont un rôle important à assurer dans la lutte contre l'insécurité routière, du fait de leurs multiples domaines de compétences qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la sécurité routière (aménagements urbains, réglementation de la vitesse...),

Considérant que, depuis 2009, le Préfet du Finistère a mis en place le réseau des élus référents sécurité routière dont les objectifs sont de favoriser les échanges d'informations et d'expériences ainsi que d'organiser des stratégies d'actions coordonnées,

Considérant que ce réseau permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique de sécurité routière,

Considérant que le Préfet du Finistère a fait part aux Maires du département du souhait que chaque Conseil municipal désigne en son sein un élu qui sera le référent « sécurité routière » de la commune,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE (6 abstentions du groupe « Unis pour Landivisiau »),

DESIGNE:

Laurence CLAISSE, Maire, élue référente « sécurité routière ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	23
POUR	23
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 10 septembre 2020

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission En Préfecture, le ... 2 2 SE! 202

Et de la publication, le 22 SEP 2020 Fait à Landivisiau, le 22 SEP 2020

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

5